

**Ville de BRUXELLES**  
**Madame G. SCHILLEBEECKX**  
**Département Urbanisme**  
**Commission de Concertation**  
Boulevard Anspach, 6  
**B – 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 74F/04 (corr. M. F. de Boey)  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1833/s.386  
Annexe : 1 dossier

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue Fransman, 131.  
Transformation d'un immeuble semi-industriel en un centre de formation et maintien d'un appartement.

En réponse à votre lettre du 26 janvier 2006, en référence, reçue le 7 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 février 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

L'immeuble est repris dans la zone de protection des logements sociaux situés à l'angle de la rue Fransman 94 et de la rue Fineau (cité Delva - Foyer Laekenois, arch. JB Dewin, 1921-22). Pour mémoire, en sa séance du 22 juin 2005, la Commission, interrogée sur une première phase du projet, avait estimé que la transformation de cet immeuble semi-industriel en centre de formation constituait une plus-value intéressante pour le bâtiment même et ne portait pas atteinte aux immeubles classés.

Outre certaines modifications apportées dans l'organisation des locaux (classes, bureaux et ateliers) du rez-de-chaussée, la nouvelle demande concerne à présent le programme du 1<sup>er</sup> étage qui relève du même principe d'intervention que celui à réaliser au rez-de-chaussée (cloisons légères, etc.). La CRMS ne s'oppose pas à ces différents aménagements dans la mesure où la structure du bâtiment est préservée.

Toutefois, la Commission réitère sa remarque concernant le choix des châssis en PVC. Elle demande d'y renoncer et recommande vivement de privilégier des matériaux comme le bois ou l'acier qui répondent à un souci de durabilité et dont l'aspect est plus satisfaisant dans ce type d'immeuble. Elle insiste également pour que les divisions des châssis respectent davantage l'expression industrielle du bâtiment.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire  
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U.

J. DEGRYSE  
Président